



Extrait du registre des délibérations
Le Grand Ouest Toulousain - Communauté de Communes
 (Anciennement Communauté de Communes de la Save au Touch)
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

Le 17 du mois de février 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Pigeonnier de Campagne, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Philippe GUYOT.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, LAHACHE Frédéric, ARDERIU François, COURADETTE Franck, BARCOS Béatrice, MONSEGOND Sylvie, BESSEDE Jérôme, MERAULT Jean-Luc, BARTHELLEMY Karine, GUYOT Philippe, PELLEGRINO Joseph, BELMONTE Eline, BELISE Marie-Kathy, TORIBIO Simone, BARBIER Pascal, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mme SCHULTZ Isabelle à M. LAHACHE Frédéric	M. MAFFRE Stéfan à Mme GOMEZ Valérie
Mme ANDRAU Eliane à M. ARDERIU François	Mme PERREU Anita à Mme BELMONTE Eline
M. ABDELAOUI Rachid à M. ARDERIU François	M. MORIN Pierrick à Mme TORIBIO Simone
M. DALLA-BARBA Daniel à M. COURADETTE Franck	M. DELPECH Gérard à Mme BELISE Marie-Kathy
Mme TERKI Zania à M. COURADETTE Franck	Mme POCHEZ Marjorie à M. ALEGRE Raymond
M. CARDEILHAC-PUGENS Etienne à M. GUYOT Philippe	Mme COHEN Pascale à M. PELLEGRINO Joseph
Mme LALANNE Marjorie à Mme COUTTENIER Sylviane	Mme CARLESSO Danièle à M. LAHACHE Frédéric
M. PASCAL Stéphane à M. TAUZIN Christian	Mme MONTANT Floriane à Mme QUEVAL Florence

Etaients excusés :

SCHULTZ Isabelle, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, PASCAL Stéphane, MAFFRE Stéfan, PERREU Anita, MORIN Pierrick, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, MARTIN Yannick, COHEN Pascale, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane, BEHM Jean-François,

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 10 février 2022
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 19

Vote	
Nombre de votants	: 35
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Engagement d'une étude « Schéma directeur des mobilités » pour le territoire de la communauté de communes

Rapporteur : M. Philippe GUYOT

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, et en particulier les articles issus de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM,

Exposé des motifs

Malgré sa proximité avec Toulouse et son inclusion dans le périmètre du SCOT et du Plan de Déplacement Urbain de la Grande Agglo Toulousaine, territoire de plus d'un million d'habitants, accueillant près de 15 000 habitants par an et porté par un dynamisme démographique et économique très important, le territoire de la communauté de communes est très largement dépendant de la voiture individuelle et ne propose pas d'offre alternative crédible à la voiture individuelle pour les habitants, salarié-es et usagers divers du territoire.

En terme de gouvernance, la communauté de communes se retrouve dans une situation inhabituelle : le territoire est inclus dans le périmètre du PDM (Projet de Mobilités, ex-PDU) de la Grande Agglo Toulousaine, mais seules 2 communes (La Salvétat Saint Gilles et Plaisance-du-Touch) sont adhérentes de Tisséo Collectivités, via le Syndicat de communes «SITPRT», et peuvent ainsi bénéficier d'une desserte bus urbains de Tisséo.

Les dernières évolutions législatives (Loi d'Orientations des Mobilités, dite « LOM ») ont donné lieu à la situation provisoire suivante : la Région est Autorité Organisatrice de la Mobilités (AOM) locale pour la communauté de communes depuis le 1er juillet 2021, sauf pour les 2 communes qui étaient déjà dans Tisséo Collectivités.

Néanmoins, la communauté de communes souhaite, d'ici fin 2023, reprendre la compétence d'organisation des mobilités en vue d'adhérer à Tisséo Collectivités, ce qui est une possibilité offerte par la loi LOM, article L1231-1 III du Code des Transports.

Par ailleurs, comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagé par la communauté de communes l'a montré, le transport (véhicules individuels mais aussi transport/logistique) est l'un des premiers contributeurs en gaz à effet de serre. L'élaboration d'une stratégie Mobilités et offrir des propositions de mobilités alternatives à la voiture individuelle répond aussi aux objectifs du PCAET.

De plus, en terme de pollution de l'air, le territoire de la grande agglomération toulousaine est régulièrement concerné par des dépassement des valeurs limites des émissions de dioxyde d'azote (NO₂), pour lequel le transport routier est une source majeure de pollution. Une politique ambitieuse en matière de mobilités doit permettre de contribuer à une amélioration de la qualité de l'air. C'est dans cet objectif que l'ADEME, au titre de la « feuille de route Qualité de l'Air », pourra accompagner la réalisation de l'étude et la mise en œuvre de certaines actions qui en découleront.

Enfin, la mise en place de la ZFE (zone à faible émission) sur le territoire de Toulouse et partiellement Colomiers et Tournefeuille, va impacter directement les ménages et entreprises de notre territoire dont les véhicules ne répondent pas aux critères requis. La proposition d'une offre de transport en commun alternative à la voiture individuelle est indispensable, il ne peut être envisagée une seule réponse en termes de remplacement des véhicules actuels par des véhicules propres.

Dans ce contexte, les objectifs pour la communauté de communes sont les suivants :

1. Elaborer un Schéma directeur des mobilités ambitieux permettant de proposer une offre crédible de mobilités alternative à la voiture individuelle
2. Etablir un phasage réaliste, mais aussi ambitieux pour la mise en œuvre de ce Schéma Directeur (étape 2025 -2030 –2040) tant sur les Transports en Commun (bus/train) que sur le volet cyclable (Schéma Directeur Vélo) et sur les autres « briques » de la multimodalité (la marche, la lisibilité de l'offre proposée, les voitures en libre-service, ...)

3. Accompagner la communauté de communes pour l'adhésion à Tisséo Collectivités d'ici fin 2023 (dissolution du SITPRT), dont les discussions porteront notamment sur les points suivants :
 - L'offre de service Tisséo venant desservir le territoire
 - La contribution financière de la communauté de communes à Tisséo Collectivités
 - Le montant et l'impact du versement transport
4. Accompagner la communauté de communes dans le dialogue avec la Région pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Mobilités (sur le train et sur les bus inter-urbains notamment) ;
5. Accompagner la communauté de communes pour la mise en œuvre des actions qui ne dépendent pas (ou pas encore) des AOM
6. Animer le dialogue avec les communes voisines de l'Ouest Toulousain avec qui la communauté de communes partage des enjeux de mobilités, et notamment : Colomiers, Brax, Pibrac, L'Isle Jourdain, ...

C'est pourquoi la Communauté de Communes souhaite engager l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités afin :

- d'une part, d'élaborer un Schéma Directeur des Mobilités lui-même, à horizon 2035 voire 2040, avec étapes intermédiaires, plan d'actions, chiffrage, accompagnement à sa mise en œuvre ;
- d'autre part, d'accompagner l'adhésion de la communauté de communes à Tisséo Collectivités dont la discussion portera notamment sur les points suivants : offre de service Tisséo, contribution des collectivités et montant du versement transport.

Il est précisé :

- Le périmètre d'études sera élargi aux bassins de vie des habitants
- Les partenaires institutionnels de la communauté de communes seront associés à l'ensemble de la démarche : Région, Tisséo, Etat, Ademe, territoires voisins, entreprises et associations locales et associations d'usagers
- La participation des habitants et usagers du territoire sera favorisée ;

Subventions :

Le SITPRT et l'ADEME (au titre de la feuille de route des collectivités en contentieux qualité de l'air) seront sollicités pour apporter une subvention à la mission.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Article 1 : D'APPROUVER l'engagement de la démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités sur le territoire de la communauté de communes.

Article 2 : DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : D'AUTORISER le Président à solliciter toute subvention pour laquelle le projet serait éligible.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Affichée
le : 22/02/2022.....

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2022
Application agréée E-legalite.com